

NOTE DE SYNTHÈSE
Rapport N°19850

Mesures d'adaptation des subventions attribuées en 2020 au regard de la crise COVID 19 - Association CLUB DES MARSEILLAISES.

La Marseillaise des Femmes promeut depuis 10 ans le sport féminin et permet à de très nombreuses femmes de se fixer un rendez-vous annuel, source de motivation et de convivialité, mais aussi facteur d'intégration par le sport et soutien financier à la Fondation pour la Recherche Médicale (cancer du sein) et Amnesty International (Défense du Droit des Femmes). Plus de 9 000 participantes se retrouvent chaque année pour cette course à pied.

Cette course est largement couverte par les médias locaux, régionaux donnant une visibilité importante au territoire.

La Marseillaise des femmes est soutenue par le Conseil de Territoire Marseille Provence depuis 2018.

La délibération de novembre 2019 prévoyait l'attribution d'une subvention à l'association CLUB DES MARSEILLAISES d'un montant de 20 000 € pour l'organisation de la course LA MARSEILLAISE DES FEMMES. Malheureusement l'urgence sanitaire a rendu impossible la tenue de l'évènement.

Au vu de la demande de l'association CLUB DES MARSEILLAISES de maintenir la subvention accordée compte tenu des dépenses engagées pour l'organisation de l'évènement mettant en jeu la pérennité même de l'association, et conformément à la circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020 relatives aux mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques versées par l'État ou ses établissements, il est proposé de conserver la subvention.

Après instruction, il est proposé de conserver à l'association CLUB DES MARSEILLAISES une subvention attribuée en 2020 d'un montant de 20 000€.